



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2024

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. MOROGE.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR –
Tassadit BELLABAS - Marlène BONTEMPS - Michèle CALVANO –
Christine CHALAND - Éliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE –
Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Anne DEMOND –
Marysa DOMINGUEZ - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry
DUCHAMP – Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine
HALLONET-VAISMAN - Pierre LAFORETS - Patrice LANGIN -
Dominique LARGE - Marion LECLERE – Philippe LOCATELLI -
Solange MARTELLACCI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD
- Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS – Christiane PLASSARD - Louis
PROTON - Jacques ROS – Paul SACHOT - Max SEBASTIEN -
Bertrand SEGRETAIN - Georges TRANCHARD -
Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Sandrine BELMONT pouvoir à Maryse MICHAUD ;
Marine BOISSIER pouvoir à Éliane CHAPON ;
Anaëlle CAILLET pouvoir à Pierre LAFORETS ;
Clément DELORME pouvoir à David GUILLEMAN ;
Yann-Yves DU REPAIRE pouvoir à Sandrine COMTE ;
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à Marlène BONTEMPS ;
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Marion LECLERE ;
Josiane MARTIN pouvoir à Christian AMBARD ;
Levana MBOUNI pouvoir à Jean-Louis CLAUDE ;
Alexis MONTOLIU pouvoir à Cédric BARBIERO ;
Anne PASTUREL pouvoir à Patricia DAUVERGNE ;

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christine CHALAND ;
Clotilde POUZERGUE pouvoir à Jérôme MOROGE ;
Philippe SOUCHON pouvoir à Thierry DUCHAMP ;
Ahlame TABBOUBI pouvoir à Dominique LARGE

ABSENTS :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN
- Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Anissa HIDRI - Bernard
JAVAZZO - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET -
Pierre-Marie MAUXION - Maud MILLIER-DUMOULIN – Claude
MOUCHIKHINE - Joëlle SECHAUD.

ORDRE DU JOUR

Vœu relatif à la mise en sens unique de la Grande rue entre la rue du Perron et le pont
d'Oullins. 4

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint, je vous remercie toutes et tous pour votre présence puisque nous avons affaire à un conseil exceptionnel en plein cœur de l'été ; je remercie celles et ceux qui n'étaient pas sur Oullins-Pierre-Bénite et qui ont fait les efforts pour être présents et permettre à ce conseil de se tenir.

Il s'agit donc d'un conseil exceptionnel avec un seul point à l'ordre du jour qui est un vœu relatif au sujet qui nous occupe plus particulièrement aujourd'hui : la mise à sens unique de la grande rue entre la rue du Perron et le pont d'Oullins, vœu qui sera lu par Jean-Louis CLAUDE.

Vœu relatif à la mise en sens unique de la Grande rue entre la rue du Perron et le pont d'Oullins.

Rapporteur : M. CLAUDE.

M. CLAUDE.- Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire, saisi d'un vœu du groupe « 100 % fier d'Oullins-Pierre-Bénite », rappelle que dans le cadre de son projet de mise en place d'un réseau d'infrastructures cyclables sécurisées sur le territoire métropolitain, dit « Les Voies lyonnaises », la métropole de Lyon a étudié différents projets pour la voie lyonnaise n°6.

Avant la concertation préalable, une dizaine de scénarios avaient été étudiés par la métropole de Lyon pour assurer la continuité cyclable de la VL6 sur le territoire de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite. Pourtant, seuls deux scénarios avaient été présentés aux habitants concernant ce projet dans le cadre de la concertation préalable :

- le scénario proposé par la Ville et retenu par la Métropole (scénario 1) proposait un itinéraire cyclable passant par la rue de la République, la place Anatole France, le passage Pierre-Joseph Martin, la rue Tupin, le parking de la Camille, la rue de la Camille et enfin, la rue Léon Bourgeois. Au niveau de la Grande rue, la circulation générale était maintenue dans les deux sens, tout comme les places de stationnement ;
- le scénario mis en avant par la Métropole (scénario 2) prévoyait un trajet passant par la rue Bertholey, puis par la rue Victor Hugo et enfin par la rue de la Camille pour rejoindre la Grande rue (sens Nord-Sud). Du Sud vers le Nord - direction Lyon, l'itinéraire était prévu sur la Grande rue d'Oullins par la création d'un couloir bus-vélo nécessitant la mise en place d'une circulation à sens unique.

Ce scénario, entraînant la mise en sens unique de la Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite, cristallise aujourd'hui le mécontentement de la commune, des habitants et des commerçants.

La sélection des deux scénarios présentés dans le cadre de la concertation préalable avait déjà, à l'époque, été réalisée de manière

parfaitement discrétionnaire par la métropole de Lyon sans jamais solliciter l'avis du conseil municipal de la Ville d'Oullins pourtant pleinement concernée par ce projet impactant l'organisation des mobilités au sein de son centre-ville et ses habitants, particulièrement concernant le scénario n°2 pour lequel tant la commune que les habitants et les commerçants ont exprimé leur plus vive opposition.

En effet, par un vœu approuvé le 2 février 2023, le conseil municipal de la commune d'Oullins avait demandé à la métropole de Lyon l'abandon du projet en alertant sur les risques induits par un tel scénario de mise en sens unique de la Grande rue d'Oullins quant à l'équilibre des mobilités au sein du centre-ville.

Pourtant, et également malgré l'opposition très majoritaire des habitants et des commerçants, la métropole de Lyon a annoncé le 8 juillet 2024, au cours du Comité de suivi du projet, la mise en œuvre d'une « étape 2 » tendant à l'expérimentation de la mise en sens unique de la Grande rue d'Oullins-Pierre-Bénite entre la rue du Perron et le pont d'Oullins d'août à décembre 2024.

Les travaux afférents sont ainsi prévus dans la Grande rue à partir du 29 juillet 2024, rue de la République fin juillet, rues Berthelot et Lafayette semaine du 5 août, rues Bertholey et Pasteur fin août. Les travaux Sanzy étant censés intervenir après échanges avec les collectifs.

Compte tenu de l'impact néfaste de cette expérimentation pour le plus grand nombre et l'intérêt manifeste de ce sujet pour la vie locale, le conseil municipal d'Oullins-Pierre-Bénite entend ici affirmer toute son opposition à ce projet et sollicite de la Métropole de Lyon l'abandon de son projet de mise en sens unique de la Grande rue afin de faire passer la Voie Lyonnaise 6, pour les raisons suivantes :

1. Un projet décidé discrétionnairement par la métropole de Lyon, en l'absence de toute saisine de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et contre l'avis de la population.

Alors que la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite est la seule concernée au sens de la loi par ce projet de mise en sens unique de la Grande rue d'Oullins notamment, elle n'a jamais été formellement consultée par la métropole de Lyon à ce sujet, en violation des dispositions de l'article L.5211-57 et L.3611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La métropole de Lyon n'a pas non plus tenu compte des participations et avis des habitants et commerçants concernés.

En marge de la concertation préalable, une pétition s'opposant à la mise à sens unique de la Grande rue dans le cadre du scénario n°2 « *Non ! à la Grande rue d'Oullins en sens unique* » portée par la Ville d'Oullins avait en effet récolté un total de 4 434 signatures dûment constaté par commissaire de justice.

Le nombre de signataires de cette pétition était ainsi bien plus important que le nombre de contributions à la concertation publique

ayant été recensé par la Métropole et qui s'élèverait à 1 464, dont 53 % favorables à ce scénario.

Cette pétition a été remise en main propre par le Maire de la commune d'Oullins à Mme la Vice-présidente en charge de la concertation à la métropole de Lyon, le 19 juin 2023.

Pourtant, la métropole de Lyon n'a pas entendu prendre en compte cette pétition à l'occasion de la concertation dont l'un des objectifs affichés était pourtant de permettre « *l'expression des attentes, des idées et des points de vue* ».

Cette absence totale de toute prise en compte des vœux et avis émis par la commune et les habitants concernés constitue un véritable passage en force que le conseil municipal entend ici dénoncer. Cette opposition extrêmement majoritaire devant conduire la métropole de Lyon à abandonner son projet de mettre la Grande rue d'Oullins à sens unique afin de faire passer la Voie Lyonnaise n° 6.

2. Un projet dégradant la qualité de vie des habitants, des commerçants et posant d'une manière générale de graves dangers en termes de sécurité.

Si le développement des cheminements cyclables adaptés et sécurisés est évidemment souhaitable, l'obstination de la métropole de Lyon à mettre la Grande rue en sens unique se fera au détriment de la qualité de vie et de la sécurité du plus grand nombre.

Cette mise en sens unique entraînera en premier lieu un **report de circulation** : les rues du quartier de la Bussière et des Célestins seront impactées.

D'autres rues en subiront également les conséquences : les rues du Perron, Charton et Diderot. Ces dernières n'ont pourtant fait l'objet d'aucune concertation en 2023 puisque le scénario initial ne les impactait pas.

Les conclusions des comptages, réalisés par la Métropole à l'automne 2023 démontrent un trafic de plus de 4 000 véhicules/jour sur l'axe Sud-Nord de la Grande rue. La fermeture de la Grande rue dans ce sens conduira donc au déversement de ces véhicules sur les itinéraires de reports précités.

Or, ces rues ne sont pas dimensionnées pour accueillir, sans risques pour les différents usagers des voies publiques et trottoirs, une telle circulation. D'autant plus que l'on dénombre cinq groupes scolaires à proximité immédiate des itinéraires de reports : Fleury Marceau, Jean de La Fontaine et Jean Macé, Saint Thomas d'Aquin, Lycée Jacquard.

Ces risques ont d'ailleurs été soulevés par les participants à la concertation, pour les rues ayant effectivement fait l'objet d'une concertation, et maintenir, dans ce contexte, un tel projet traduit un véritable manquement à une obligation de sécurité et de prudence de la Métropole.

En résumé, six alertes principales relatives aux reports de circulation sont évoquées par les contributeurs :

- ☞ ces axes sont déjà saturés aux heures de pointe ; c'est le cas du boulevard Émile Zola, par exemple ;
- ☞ ces rues sont sinueuses ou certains passages sont trop étroits, cela engendrerait des mises en insécurité des piétons ; c'est le cas du chemin de Sanzy, par exemple ;
- ☞ ces axes ne sont pas adaptés car ils sont fréquentés par des enfants, du fait de la présence d'écoles ; c'est le cas de la rue la Camille, par exemple ;
- ☞ des croisements de flux nouvellement créés pourraient générer des zones de danger, c'est le cas de l'intersection entre la rue de la Camille et la Grande rue d'Oullins dans le cas du scénario 2, par exemple ;

Cette mise en sens unique créera en deuxième lieu une cohabitation dangereuse entre cyclistes et véhicules motorisés, qui **a également été soulevée par les participants à la concertation.**

Les deux scénarios présentés à la concertation proposent des itinéraires où les cyclistes partagent l'espace de véhicules motorisés avec un cheminement cyclable parfois commun avec les voitures pour le scénario 1 et un couloir bus-vélo sur des sections de scénario 2. Pour plusieurs contributeurs, cela représente un danger ou ne permet pas de fluidifier le trafic.

Les participants évoquent une incompatibilité de cohabitation entre les bus et les vélos, notamment sur la Grande rue, à cause des angles morts des bus et des craintes de dépassements risqués des bus par les cyclistes et vice-versa.

Ainsi, le projet de la métropole de Lyon va fortement impacter la sécurité des autres usagers et plus particulièrement des piétons ainsi que cela ressort du bilan de la concertation préalable.

Cela est aussi contraire à la jurisprudence administrative selon laquelle il revient au Président de la Métropole de « *prendre les mesures nécessaires pour concilier les droits de l'ensemble des usagers de la voie publique et les contraintes liées, le cas échéant, à la circulation et au stationnement de leurs véhicules* », ce qui n'est nullement le cas ici.

Ainsi, en mettant la Grande rue d'Oullins à sens unique afin de faire passer la Voie Lyonnaise n° 6, la métropole de LYON a non seulement manqué à l'obligation jurisprudentielle de conciliation des droits de l'ensemble des usagers de la voie publique mais porte également atteinte à la sécurité desdits usagers.

L'obstination de la Métropole à mettre la Grande rue en sens unique se ferait en troisième lieu au **détriment des commerçants de la Grande rue** puisqu'elle rendrait plus difficile l'accès aux commerces. Or, plus de la moitié de la clientèle de nos commerçants n'est pas oullinoise. Aussi, la diversité et le dynamisme commercial

de la Grande rue, pour lesquels la Ville se bat aux côtés de l'association des commerçants depuis de très nombreuses années, seront mis en péril par une telle décision.

Ces éléments, couplés à l'arrivée récente du métro, bouleversant totalement les plans de circulation, plaident en faveur de l'abandon de l'expérimentation et du projet de la métropole de Lyon de mettre la Grande rue d'Oullins à sens unique afin de faire passer la Voie Lyonnaise n°6.

3. Un projet contraire aux règles de répartition des compétences entre la Métropole et la Commune qui fait d'ores et déjà l'objet d'un contentieux devant le Tribunal administratif.

Aucune des compétences de la métropole de Lyon ou de son président ne permet de fonder juridiquement son intervention pour l'approbation d'une expérimentation sur le territoire d'une de ses communes membres entraînant la suppression d'emplacements de stationnement.

En effet, selon les dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le maire d'Oullins-Pierre-Bénite conserve son pouvoir de police du stationnement sur les voies métropolitaines situées sur le territoire communal, ce qui implique le soin de déterminer les zones (voiries et emplacements), jours et heures où le stationnement est réglementé : encadré, limité, voire interdit, et de décider de la suppression des emplacements de stationnement (article L. 3642-2 du CGCT).

Ce moyen de droit, avec d'autres, fonde un recours porté par la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite contre la délibération n°CP-2023-2764 de la Commission permanente de la métropole de Lyon en date du 20 novembre 2023 en vertu de laquelle les travaux dont il est prévu le démarrage fin juillet 2024 ont été autorisés et prescrits.

Les modalités selon lesquelles les entreprises prestataires de la métropole de Lyon sollicitent à ce jour directement auprès des services de la Ville la délivrance d'autorisation de travaux, pratique ayant pour effet de contourner les décisions relevant des élus en l'absence d'une décision prise régulièrement et conduisant à une suppression de fait des emplacements de stationnement, porte atteinte directement aux pouvoirs de police de stationnement conférés au maire par le CGCT.

Il est donc urgent, également pour cette raison, que la métropole de Lyon abandonne l'expérimentation et le projet de mettre la Grande rue d'Oullins à sens unique afin de faire passer la Voie Lyonnaise n°6.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal d'Oullins- Pierre-Bénite :

- exprime son opposition à la mise en sens unique de la Grande rue entre la rue du Perron et le pont d'Oullins et à

l'expérimentation afférente - étape 2 - présentée le 8 juillet 2024, celle-ci comprenant la réorganisation des sens de circulation du quartier de la Bussière présentée comme un préalable à cette expérimentation ;

- demande son abandon à la métropole de Lyon.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Louis pour cette lecture.

Avant de prolonger, y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Cédric ?

M. BARBIERO.- Merci, Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Chers collègues élus,

J'ai été sollicité récemment ainsi que M. le Maire par un collectif nouvellement constitué sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite. Le sujet, comme les autres, est bien sûr très important : on parle là de personnes en situation de handicap et de leurs aidants qui ont constitué ce collectif pour faire valoir leurs droits.

Connaissant la sensibilité de M. le Maire ainsi que de l'équipe municipale et mon engagement personnel en faveur des personnes en situation de handicap, ils m'ont confié l'honneur de lire le communiqué que je vais maintenant vous délivrer :

Communiqué du collectif « Les invisibles » : Droit à la liberté de mouvement.

« Oullins, une ville inaccessible pour les personnes en situation de handicap.

Nous, collectif d'aidants et de personnes en situation de handicap à Oullins, dénonçons les changements de circulation imposés par la métropole de Lyon, notamment la mise en sens unique de la Grande rue et les modifications dans le quartier de la Bussière.

Ces décisions prises sans concertation entravent gravement notre liberté de mouvement et notre accès aux services essentiels.

La vision dogmatique des élus de la métropole de Lyon, notamment de ceux en charge des déplacements et de la voirie, obsédés par la réduction de la circulation automobile, ignorent les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite.

Les trajets allongés, les détours impossibles, les stationnements supprimés sont autant d'obstacles à notre vie quotidienne. Les transports en commun, souvent inadaptés, ne constituent pas une alternative viable pour tous.

Nous refusons d'être les victimes collatérales d'une politique qui sacrifie l'accessibilité sur l'autel de l'idéologie. Nous demandons à

la métropole de Lyon de reconsidérer ses mesures et d'engager un véritable dialogue avec les personnes concernées.

Nous exigeons des solutions concrètes pour garantir notre droit à la mobilité et à l'autonomie.

Nos revendications :

- ☞ annulation du projet de mise en sens unique de la Grande rue ;*
- ☞ révision des changements de circulation dans le quartier de la Bussière pour tenir compte des besoins des personnes à besoins spécifiques ;*
- ☞ création de places de stationnement réservées aux personnes handicapées à proximité des commerces et des services ;*
- ☞ amélioration de l'accessibilité des transports en commun pour les personnes à besoins spécifiques ;*
- ☞ mise en place d'une véritable concertation avec les associations d'aidants et de personnes handicapées avant toute décision impactant la circulation.*

Nous appelons tous les Oullinois à soutenir notre combat pour une ville inclusive et accessible à tous.

Ensemble, faisons entendre notre voix et défendons nos droits ».

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je voudrais simplement ajouter que je regrette l'absence de nos collègues de l'opposition puisque, à mon avis, l'un des premiers arguments qu'ils auraient pu nous opposer c'est la mise en expérimentation de ce projet. Je me permets d'intervenir puisque je porte la voix de ce collectif au sein de notre assemblée, il est important, même si l'expérimentation peut paraître provisoire à court terme, de ne pas jouer avec la vie des gens ; pendant les prochains mois, ces personnes seront isolées et coupées des services, coupées de plus en plus des services de soins qui refusent de venir à leur domicile, et cela n'ira pas en s'arrangeant.

C'est de bon cœur que je soutiens ce collectif de façon personnelle parce qu'avant d'être un élu je suis un citoyen.

Je vous remercie de m'avoir permis cette prise de parole.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE.- Merci, Cédric.

Nous connaissons évidemment ton attachement à cette cause, tu fais un très bon porte-parole, en tout cas ce soir, de ce nouveau collectif - j'aurais tendance à dire « un de plus » mais tellement important - qui s'est créé sur notre ville ces dernières semaines.

Si personne d'autre ne souhaite prendre la parole, je dois vous faire part du fait que j'ai reçu aujourd'hui une lettre ouverte d'un de nos collègues : M. MANTELET. *A priori*, ce serait une prise de position de sa part mais aussi de la section locale du Parti communiste. Je ne vais pas vous lire l'intégralité de la lettre, mais citer certains passages

qui expriment le fait qu'il ne soit pas présent ce soir, je vais le citer - il parle notamment des commerçants :

[...] parmi ceux-ci figure celui d'un danger pour les commerces du centre-ville or, ceux-ci ne sont pas menacés par cette expérimentation. Il rappelle que *« ce sont plutôt les baisses de pouvoir d'achat, les concurrences des centres commerciaux et des plateformes de vente qui sont en cause »*.

Plus loin, il s'adresse à moi - je cite :

« Vous instrumentalisez les peurs et les colères d'une partie des habitants et des commerçants à votre profit ; à la Bussière notamment où une expérimentation sur les sens de circulation est en cours et sera soumise à l'évaluation. Cette expérimentation pose effectivement des questions qui devront être abordées, mais vous avez fait le choix d'attiser et d'organiser le ressentiment d'une partie des habitants plutôt que de favoriser un débat serein et apaisé. Ce n'est pas là le rôle d'un élu de la République.

De plus – je cite toujours - lorsque des collectifs citoyens ont décidé de bloquer la Grande rue, le 16 juillet dernier, non seulement vous avez donné votre accord mais vous étiez en première ligne avec vos élus pour organiser ce blocage et l'expliquer aux usagers.

De plus, comme on a pu le voir sur des images de vidéos amateurs, certains de ces élus sont de Pierre-Bénite et non rien à voir avec ces collectifs ».

(Rires.)

Je lis, je ne commente pas.

Je terminerai peut-être avec sa conclusion :

« Monsieur MOROGE, je suis plus qu'agacé par votre méthode, par vos coups de menton, par votre vision de la démocratie à géométrie variable, par votre instrumentalisation des habitants de notre ville avec comme seul objectif votre carrière politique.

(Réprobations.)

La conséquence de cette instrumentalisation, c'est une « bordérialisation » de notre ville depuis 18 mois. Vous divisez la population d'Oullins-Pierre-Bénite pour servir votre opposition à la Métropole, ce n'est pas le rôle d'un élu du peuple, vous devrez d'abord et avant tout apaiser la ville ainsi que les relations des habitants. Je vous appelle donc à plus de retenue, à plus d'apaisement, à plus de sérénité et à plus de démocratie. Vous ne pouvez continuer à fracturer la population de Oullins-Pierre-Bénite.

Je ne viendrai donc pas au conseil municipal extraordinaire de ce jour ».

Fin de la citation.

C'est tout de même étonnant de me reprocher l'absence de débat quand soi-même on conclut son courrier en disant que l'on ne viendra pas à

ce conseil municipal qui était organisé notamment pour permettre aux uns et aux autres de donner leur avis sur ce sujet tellement important pour notre ville.

Je me joins complètement aux propos de notre collègue Cédric BARBIERO qui regrette l'absence des élus d'opposition. Je le regrette d'autant plus que, malgré la période estivale que nous connaissons, vous êtes venus nombreux ce soir, je pense que vous êtes aussi venus nombreux pour écouter les uns les autres. N'oublions pas ce qu'est un conseil municipal : c'est dans cette enceinte que nous débattons et que nous discutons des projets de la cité, des projets de la Ville. C'est pour cette raison qu'il nous a semblé extrêmement important, au vu de la gravité de la situation sur notre commune, d'organiser de façon exceptionnelle ce conseil municipal afin de pouvoir débattre et que chacun puisse apporter son point de vue, expliquer ses volontés pour la circulation, notamment la circulation dans nos quartiers et notre ville.

Je regrette vraiment cette politique de la chaise vide, je la regrette d'autant plus que, mis à part M. MANTELET, nous n'avons pas été informés de l'absence de nos collègues de l'opposition si ce n'est tout à l'heure quand j'étais interrogé par un journaliste local qui m'a dit qu'il avait reçu un communiqué de presse des élus d'opposition annonçant leur absence ce soir. On prévient donc la presse, on prévient les médias mais pas la municipalité de l'absence de ce soir. Sur les méthodes, je pense qu'il y aurait beaucoup à redire.

J'aurais vraiment aimé que nous ayons ce débat pour que l'on nous explique ce qui nous conduit tous ici ce soir.

Très clairement, il y a pour moi deux points :

Le premier point, c'est le fond du sujet : pourquoi tout cela ? Pourquoi révolutionner notre ville aussi bien sur le quartier de la Bussière qu'en plein centre avec la Grande rue d'Oullins ? Pour quoi faire ? Dans quel but ? J'entends parfois - c'est le terme à la mode – que c'est pour « apaiser » notre ville, mais qu'avons-nous apaisé sur la Bussière depuis le mois de février ? Est-ce cela que l'on appelle un apaisement ? Demain, dans la Grande rue, qu'allons-nous apaiser ?

Cela a été redit tout à l'heure, nous voyons bien que les gens sont de plus en plus montés les uns contre les autres, la faute à qui ? Sans doute pas à nous tous autour de cette table qui sommes là uniquement pour recueillir les avis des uns et des autres, c'est avant tout dû à ceux qui ont fait tout cela.

Qui ont fait tout cela pourquoi ? Qui ont fait tout cela pour passer 650 mètres en sens unique, parce que c'est cela le passage de la Grande rue à sens unique : c'est finalement révolutionner la circulation dans toute une ville, renvoyer des milliers de véhicules dans des rues qui ne sont absolument pas calibrées pour cela, devant les principaux établissements scolaires de la ville, pour créer 650 mètres de voie à sens unique.

J'aurais aimé avoir nos élus en face de nous, j'aurais aimé entendre M. KOHLHASS, qui est l'artisan de tout cela, nous expliquer vraiment l'intérêt pour notre ville et l'intérêt de pourrir la vie de milliers d'habitants de notre ville pour passer 650 mètres en sens unique.

J'ai parlé des écoles, cela fait tout de suite référence à la sécurité des habitants. À quel moment les habitants du Perron, qui verront 1 000, 2 000 ou 3 000 véhicules supplémentaires sur une heure et demie dans la rue du Perron ou dans la rue Diderot, seront-ils en sécurité ? Je pense notamment au carrefour non loin de l'école Fleury, de Saint Thomas d'Aquin, et de Jacquard qui est un carrefour déjà dangereux, notamment aux heures de pointe - cela a été dit par Jean-Louis CLAUDE. À quel moment apaise-t-on notre ville en renvoyant des milliers de véhicules chaque matin, chaque soir, sur cette rue ?

Tout cela semble tellement évident à la très grande majorité des gens ! Déjà l'an dernier, vous étiez plus de 4 500 à signer une pétition contre ce projet. Aujourd'hui, nous atteignons les 6 000 signataires. 6 000 signataires qui sont essentiellement des habitants de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite, c'est énorme ; si nous devons faire des comparaisons, c'est plus que toute la ville de Vernaison ou de Charly. Avoir autant de personnes mobilisées, c'est quelque chose qui n'arrive jamais sur un projet local.

Je ne vais pas revenir sur tous les collectifs qui se sont créés tant sur le quartier de la Bussière qu'à proximité, des professionnels de santé et des commerçants se sont mobilisés. J'aurais aimé que l'on nous explique les raisons de cette volonté de passer en force sur cette voie lyonnaise.

Je le redis, nous ne sommes, bien entendu, absolument pas opposés au fait de sécuriser les voies pour les deux-roues. La preuve en est que nous avons une autre voie lyonnaise, la voie lyonnaise n° 3, sur laquelle nous ne sommes pas d'accord sur tout mais pour laquelle nous avançons ; nous avons finalement arrêté un tracé. Jean-Louis CLAUDE et David GUILLEMAN ont discuté longuement avec les services de la Métropole, et nous aussi en amont puisque la voie lyonnaise n°3, c'est Pierre-Bénite et Oullins. Nous avons discuté durant plusieurs mois et nous sommes tombés d'accord, les travaux commencent.

Nous avons tous conscience que nous devons avancer et sécuriser davantage de voies pour le transport à vélo, mais il n'y a pas que le transport à vélo qui doit monopoliser l'ensemble de nos actions et de nos réflexions. Aujourd'hui, quand je vois certaines publications des élus de la Métropole, qui est l'une des plus grandes collectivités de France qui doit s'occuper d'économie, de social, de logement, j'ai parfois l'impression qu'un seul sujet prévaut face au reste : le développement du vélo chez nous. J'aime beaucoup le vélo, je n'ai pas de sujet avec cela mais il y a un moment on peut se dire qu'il y a peut-être quelques autres sujets à traiter.

Au-delà du fait que ce qui est prévu sur la Grande rue, comme ce qui est réalisé sur la Bussière depuis un certain nombre de mois, ne nous convient absolument pas, il y a quand même un problème de forme, et c'est ce qui me gêne le plus depuis le début : en réalité, depuis le nouvel exécutif en place, les projets de la Métropole n'ont pas bougé d'une virgule. On nous dit qu'il y a de la concertation et que nous avons un exécutif à l'écoute mais en réalité, que l'on soit pour ou que l'on soit contre, c'est bien là le pire, on voit bien que cela ne change absolument rien.

Un point est très important ; j'entends de plus en plus : « Oui, mais finalement vous n'êtes pas forcément hostile à cette expérimentation puisque, au mois de février dernier, vous avez donné votre accord au président de la Métropole pour mener à bien ces expérimentations ». Juste deux points :

Premier point, que je sois d'accord ou pas, on a bien compris que la Métropole n'en avait rien à faire. Que le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite, comme d'ailleurs le maire de n'importe quelle commune, soit d'accord ou pas, de toute façon, quand la Métropole a décidé quelque chose, c'est désormais la méthode bulldozer : on avance !

Deuxième point, j'ai en effet rencontré M. BERNARD au début des travaux de la Bussière. Vous savez que je prenais chaque jour des arrêtés pour interrompre les travaux, la préfète de région a fini par m'appeler en me disant : « Monsieur le Maire, on ne peut pas continuer ainsi, je ne suis pas complètement sûre que vos arrêtés soient tout à fait légaux, il va bien falloir que l'on trouve une solution ».

Suite à son appel, nous avons réussi à nous rencontrer avec le Président de la Métropole qui nous a dit :

« Finalement, nous allons un peu modifier notre projet sur la Grande rue, vous allez gagner la rue de la Camille, elle ne sera plus à sens unique ». C'était une première demi-victoire, parce que si l'on passait la rue de la Camille à sens unique, la ville aurait été définitivement coupée en deux.

« Sur la Bussière, c'est une expérimentation. À votre demande, il y aura deux conditions à la suite :

Premier point, si l'on voit que cela ne fonctionne pas, on arrête, si l'on voit dans une rue que cela ne va pas, on arrête. Si l'on voit que cela ne va pas globalement, on arrête tout de suite.

Deuxième point – je lui ai demandé expressément - il fallait qu'il organise une réunion publique à la Bussière, parce que l'on ne change pas le sens de circulation d'une quinzaine de rues sans en parler avant tout aux habitants concernés.

Évidemment, ces deux conditions n'ont pas été remplies. Pour moi, le contrat est complètement caduc, et c'est la raison pour laquelle je ne me sens absolument pas engagé par le fait de maintenir cette expérimentation, d'autant plus que nous avons maintenant bien

compris que nous n'avons pas la même définition du terme « expérimentation » que celle de la métropole de Lyon, parce que nous voyons parfaitement ce qu'il se passe dans le quartier de la Bussière. Cela ne fonctionne pas : plus de 1 300 familles ont signé une pétition en demandant absolument l'arrêt de cette expérimentation, 100 % des forains du marché de la Bussière nous ont dit que si l'on continuait ainsi, il n'y aurait plus de marché dans un an, ils ont d'ores et déjà une baisse phénoménale de fréquentation. Nous y étions encore avec Christian AMBARD samedi dernier, ils le disent tous, c'est catastrophique ! Le marché de la Bussière est une institution de la commune, si on continue ainsi, nous finirons par le perdre.

Nous avons également des professionnels de santé à la Bussière, des infirmières m'ont dit : « C'est définitif, nous ne reviendrons pas dessus, nous ne pourrons plus intervenir sur le quartier de la Bussière ». Cela a été dit par Cédric BARBIERO, des professionnels de santé n'interviendront plus dans un quartier entier de la ville. Où a-t-on vu cela ?

Si cela, ce ne sont pas des preuves que l'expérimentation ne fonctionne pas, je ne vois pas ce que l'on peut en attendre. Nous sommes plusieurs à avoir participé à un Comité de suivi, nous avons bien compris que la Métropole viendra toujours avec l'interprétation de ses propres chiffres. En réalité, ce sera toujours positif et on ira toujours dans le sens voulu par les mêmes, à savoir par l'exécutif de la Métropole.

Voilà sur le fond.

Depuis le début, nous l'avons bien compris, il n'y a aucune écoute. Nous n'allons pas revenir sur les semaines que nous venons de passer, nous ne pouvons pas dire que cela se passe extrêmement bien. Je pense que le premier écueil est que les habitants se sentent de moins en moins écoutés, de moins en moins entendus au niveau local mais sans doute aussi au niveau national. Là, on en rajoute ; je ne peux pas mettre un pied dans la rue sans que l'on me parle d'un seul et même sujet : il est toujours question de la Bussière, de la Grande rue et du sens de circulation, il n'est plus question que de cela.

Les gens perçoivent cela : nous sommes quasiment tous d'accord, habitants, commerçants, professionnels de santé, mairie, mais nous ne sommes absolument pas entendus.

Je mets en garde la Métropole, parce que c'est extrêmement dangereux pour la suite : à force que les citoyens ne soient absolument pas écoutés ni entendus, cela peut avoir des répercussions sur notre société.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé utile, au-delà du fait d'avoir à discuter avec une opposition qui malheureusement brille par son absence ce soir, de redire à la Métropole une bonne fois pour toutes, une dernière fois, en espérant enfin être entendus, toutes nos oppositions à ce projet à venir sur la Grande rue et notre opposition

à ce qui se passe dans le quartier de la Bussière depuis de trop longues semaines, de trop longs mois.

Nous souhaitons rappeler notre opposition qui, je le rappelle, provient de l'ensemble de nos habitants, de l'immense majorité des commerçants du centre-ville et de collectifs qui se sont montés dans de multiples quartiers de la ville.

La conclusion est forcément celle-ci, elle est au président BERNARD, qui n'est peut-être pas toujours très bien conseillé par des membres de son exécutif, notamment locaux, elle est de dire : écoutez ce qui se passe ici, écoutez le peuple d'Oullins-Pierre-Bénite qui gronde depuis de nombreux mois. Avant lundi, il est encore temps de faire amende honorable, nous sommes toujours là avec la main tendue pour discuter ensemble et pour imaginer la circulation et notre ville de demain.

Je vous remercie à nouveau de votre présence. J'aurais aimé que tout cela soit agrémenté d'un vrai débat.

J'en profite pour remercier l'ensemble de la population présente ce soir, mais aussi Marylène MILLET, maire de Saint-Genis-Laval dont les aménagements de la Grande rue impacteront nécessairement les habitants de sa commune.

Je vous propose de mettre ce vœu aux voix, mais auparavant, je dois désigner un secrétaire de séance.

Marlène BONTEMPS est désignée secrétaire de séance.

Je vous propose de voter le vœu qui rappelle notre opposition à la mise en sens unique de la Grande rue, notre demande immédiate de réorganisation comme à l'origine de la circulation du quartier de la Bussière.

Le vœu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Je vous remercie de ce vote, le vœu est adopté, il sera transmis dès ce soir au Président de la Métropole.

(Applaudissements.)

Surtout n'ayez crainte, si toutefois le vœu n'était pas entendu par le Président, nous serons toujours autant investis sur le sujet.

Je le rappelle et cela a été très bien dit par Jean-Louis CLAUDE, nous avons un recours devant le tribunal administratif. Il sera malheureusement jugé dans plusieurs mois mais, contrairement à ce qui a été dit, ce recours est toujours pendant devant la justice administrative.

Je vous remercie toutes et tous de votre présence ce soir. Le prochain conseil municipal aura lieu le 1^{er} octobre, d'ici là, je vous souhaite un bel été.

Merci.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 19 heures 40.

Procès-verbal envoyé aux élus le 12/09/2024

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 01/10/2024

Procès-verbal mis en ligne le 4 / 10 /2024

Monsieur Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional



Le secrétaire de séance
Madame Marlène BONTEMPS

